# PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE

## Rapport annuel 2020

(Version abrégée)

## Rapport annuel 2020

En 2020, les caisses de pension ont obtenu un rendement global de 3,6% en moyenne. La baisse du taux de couverture due à la pandémie de coronavirus a pu être comblée suite à l'évolution positive des marchés à partir du 2<sup>e</sup> trimestre. Les marchés des actions ont connu une reprise particulièrement forte après la crise. En fin d'année, la situation a même permis de constituer des réserves de fluctuation de valeurs supplémentaires.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons a réalisé un **rendement** particulièrement réjouissant de **3,7**% sur l'ensemble de ses actifs (année précédente 8,3%). Comparée à l'indice de référence (+4,37%), la sous-performance enregistrée est de -0,66%. Les raisons en sont le fort taux de liquidités et une allocation défensive en cours d'année (surpondération des obligations et sous-pondération des actions). La pondération des placements en actions de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons reste en-dessous de la moyenne de par la structure de l'effectif des assurés (nombre de bénéficiaires de rente plus élevé que celui des assurés actifs).

Le produit des placements de la fortune s'établit à CHF 26,5 millions en 2020 (contre CHF 55,4 millions en 2019).

**Taux d'intérêt négatifs** – la charge d'intérêts se monte à CHF 117'059.51 pour l'année 2020 (2019: CHF 91'077.82). L'environnement des taux d'intérêt reste défavorable et complique considérablement la planification des liquidités, car des montants liquides suffisamment importants doivent être disponibles pour honorer nos engagements, dont le versement des rentes, dans les temps impartis.

L'excédent de recettes se montait à CHF 24 millions au 31 décembre 2020. Ce montant a été versé aux réserves de fluctuation de valeurs qui s'établissaient ainsi à CHF 85,78 millions au 31 décembre 2020. L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs est fixé à CHF 133 millions.

En 2020, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux minimum LPP de 1%. La charge comptabilisée pour la rémunération des avoirs de vieillesse est de CHF 2,3 millions.

En décembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de maintenir le **taux d'intérêt technique** à **1,5%**. En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'intérêt technique doit être baissé à 1% à moyen terme. Une provision est actuellement constituée en vue d'une future réduction. 2 millions de francs y sont affectés annuellement. Cette réserve a été augmentée de CHF 2 millions supplémentaires et s'élevait à CHF 4 millions au 31 décembre 2020.

Cette situation globalement positive induit un **taux de couverture** (fortune de prévoyance disponible par rapport aux engagements actuariels) très satisfaisant qui s'établissait à **113,3%** au 31 décembre 2020 (année précédente 109,4%).

**Effectif des assurés** – L'effectif des assurés actifs a diminué par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2020, 1180 collaborateurs actifs étaient assurés auprès de la caisse de pension (contre 1244

l'année précédente). L'effectif des bénéficiaires de rente a baissé de 38 personnes et comprenait 1382 bénéficiaires de rente au 31 décembre 2020.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2020 dans l'annexe aux comptes annuels.

## Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)

L'ordonnance entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

#### Election des délégués du personnel au Conseil de fondation

Le mandat des **délégués des salariés** au **Conseil de fondation** expire au 30 juin 2020. 4 délégués des salariés devaient donc être élus pour la nouvelle mandature. Le scrutin a été clôt au 31 mars 2020. 1248 bulletins de vote ont été envoyés, et 336 ont été remis jusqu'à la date limite, ce qui correspond à une participation électorale de 26,92%.

Les personnes suivantes ont été réélues:

Priska Gautschi (sortante), Secteur «Administration»

Daniel Berger (sortant), Secteur «Customer Supply Chain»

Marcel Kiesewetter (sortant), Secteur «Production»

Ulrich Reinhard (sortant), Secteur «Vente»

Le nouveau mandat concerne la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023.

#### Mutations de personnel

Suite au départ de **Ramona Roth**, responsable HR, **Karine Finck** qui lui succède a rejoint le Conseil de fondation le 11 décembre 2020 en tant que représentante de l'employeur.

Un changement est également intervenu dans l'administration de la caisse de pension en 2020. **Mina Sanfilippo** est partie à la fin du mois de mars 2020 pour effectuer un séjour à l'étranger. **Robert Bucher** lui a succédé au 1er avril 2020.

#### **Perspectives**

#### Réforme des prestations complémentaires (PC) à partir du 1er janvier 2021

La réforme entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comprend également des mesures relatives à la prévoyance professionnelle.

Actuellement, une **personne** qui perd son emploi **après l'âge de 58 ans** sort automatiquement de la prévoyance professionnelle et doit faire transférer son avoir de vieillesse sur un compte de libre passage. En règle générale, les fondations de libre passage versent uniquement l'avoir en capital et non sous forme de rente. Suite à la réforme PC, la personne concernée pourra rester affiliée à sa fondation de prévoyance, pour autant qu'elle ait été licenciée par son employeur. Elle aura les mêmes droits que les autres assurés (rémunération, taux de conversion, rente). L'article 1 alinéa 2 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs sera complétée en ce sens. En revanche, une personne de plus de 58 ans qui résilie volontairement son rapport de travail, c'est-à-dire de sa propre initiative a droit uniquement à la prestation de vieillesse, ou à la prestation de libre passage si elle prend un nouvel emploi. Elle ne peut pas rester assurée auprès de la caisse de pensions.

Le remboursement des **versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement** sera facilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'actuel délai de remboursement sera supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le remboursement sera possible jusqu'à la naissance du droit aux prestations de vieillesse.

Afin de se conformer à cette modification légale, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa séance du 8 mai 2020, d'abaisser l'âge de la retraite volontaire dans la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons qui était jusqu'alors de 60 ans (hommes) et de 59 ans (femmes) à 58 ans à compter du 1er janvier 2021. Les règlements ont été modifiés en conséquence.

#### Baisse du taux de conversion

Les assurés actifs ont d'ores et déjà été informés en septembre 2019 que le taux de conversion pour les retraites ordinaires (hommes 65 / femmes 64) passera de 5,9% à 5,1% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. A la suite, le Conseil de fondation a décidé de prendre des mesures afin d'amortir les pertes sur les rentes.

**Remarque**: vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité sur la page Internet de la caisse de pensions à l'adresse **www.pvs-feldschloesschen.ch**.

Nous espérons que le présent rapport annuel abrégé vous fournira des informations utiles et vous souhaitons une bonne lecture. Portez-vous bien!

Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2021

BILAN	<b>31.12.2020</b> CHF	<b>31.12.2019</b> CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	694'492'997.18	682'177'166.11
	11'985'421.60	11'866'356.88
Liquidités Créances	724'808.90	476'331.80
Compte courant employeur	4'003'970.60	4'571'894.65
Compte courant Swiss Life	1'733'491.30	1'729'834.50
Titres	1733491.30	1723034.30
	39'239'442.80	9'626'812.95
Parts de fond Money Market	229'292'494.60	227'641'567.60
Obligations Suisse Obligations Etranger (hedged)	41'883'633.10	40'677'735.95
Actions Suisse	55'442'286.07	53'870'457.77
Actions Suisse Actions Etranger (hedged)	83'688'123.25	75'035'833.85
	23'888'465.40	22'736'690.80
Actions Etranger Small Cap Actions Marchés émergents	23'403'682.20	21'851'117.20
Parts de fond immobilier		
Parts de lond immobilier	179'207'177.36	212'092'532.16
Compte de régularisation actif	3'486.00	2'091.00
Actifs issus de contrats d'assurance	39'403'363.00	38'573'672.00
Total actif	733'899'846.18	720'752'929.11
PASSIF		
Engagomento	2'866'358.75	3'314'628.90
Engagements  Prostations de libre passage et reptes	2'866'358.75	3'314'628.90
Prestations de libre passage et rentes	2 000 330.73	3 3 14 0 2 0 . 9 0
Compte de régularisation passif	624'292.97	657'603.35
Provisions non techniques	727'766.85	727'766.85
Capitaux de prévoyances et provisions techniques	643'898'098.00	654'280'086.00
Capital de prévoyance assurés actifs	244'408'316.00	240'578'418.00
Capital de prévoyance retraités	331'457'586.00	348'853'177.00
Provisions techniques	68'032'196.00	64'848'491.00
1 Tovisions Confined Co	00 002 100.00	0+0+0+01.00
Réserve de fluctuation de valeurs	85'783'329.61	61'772'844.01
Fonds libres	0.00	0.00
Situation au début de période	0.00	0.00
Excédent de produits / charges	24'010'485.60	25'895'570.20
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-24'010'485.60	-25'895'570.20
Total passif		-
	733'899'846.18	720'752'929.11

COMPTE D'EXPLOITATION	01.0131.12.2020	01.0131.12.2019
	CHF	CHF
Cotisations et apports, ordinaires et autres	30'764'773.45	25'408'059.80
Cotisations des employés	10'531'511.14	9'784'080.33
Cotisations de l'employeur	14'506'925.17	13'480'405.47
Primes uniques et rachats	5'726'337.15	2'143'574.00
Prestations d'entrée	4'718'500.65	9'012'806.70
Apports de libre passage	4'247'500.65	8'822'116.80
Remboursement de versement anticipés EPL / divorce	471'000.00	190'689.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	35'483'274.10	34'420'866.50
Prestations réglementaires	-34'432'102.75	-35'748'201.40
Rentes de vieillesse	-18'867'354.70	-19'501'627.20
Rentes de survivants Rentes d'invalidité	-8'094'676.75	-8'263'202.60
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-1'673'938.75 -5'601'545.55	-1'731'082.50 -6'152'020.30
Prestations en capital en cas de décès	-194'587.00	-100'268.80
•		
Prestations de sortie	-17'179'372.20	<b>-12'696'229.05</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie Versement anticipés EPL / divorce	-16'493'761.05 -685'611.15	-11'636'237.40 -1'059'991.65
'		
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-51'611'474.95	-48'444'430.45
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions	4414041005 50	4010001404.05
techniques et réserves de cotisations	11'181'395.59	-18'086'431.35
Modification du capital de prévoyance assurés actifs	-1'517'307.85 17'395'591.00	-6'197'721.30 16'083'603.00
Modification du capital de prévoyance retraités  Modifications des actifs issus des contrats d'assurance	829'691.00	-5'011'598.00
Modification de provisions techniques	-3'183'705.00	-20'695'391.00
Rémunération du capital d'épargne	-2'312'590.15	-2'244'269.70
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-30'283.41	-21'054.35
Rendement des prestations d'assurance	4'380'410.80	4'865'689.95
Prestations d'assurance	4'380'270.80	4'865'385.95
Part d'excédents issue des assurances	140.00	304.00
Charges d'assurance	-102'032.15	-294'161.20
Prime d'assurance	0.00	-191'246.00
Cotisations au fonds de garantie	-102'032.15	-102'915.20
Résultat net de l'activité d'assurance	-668'426.61	-27'538'466.55
Résultat net du placement de la fortune	25'252'456.67	53'990'328.36
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	0.00	0.00
Charge d'intérêts sur les avoirs en banque	-117'059.51	-91'077.82
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	8'319.45	18'437.00
Rendement Swiss Life	0.00 26'551'767.45	0.00 55'425'798.15
Produit des placements de la fortune Frais de gestion des placements de la fortune	-1'190'570.72	-1'362'828.97
Dissolution/constitution de provision non techniques	0.00	0.00
Autres produits	3'548.75	3'386.65
Autres produits	3'548.75	3'386.65
Autres frais	-38'860.24	-55'618.95
Frais de gestion	-538'232.97	-504'059.31
Frais de gestion propres	-400'356.30	-391'834.00
Organe de révision	-28'271.25	-27'732.75
Expert en actuariat	-75'492.35	-61'382.50
Organe de surveillance	-9'731.10	-7'894.35
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes Taxes, redevances et apports	-22'009.55 -2'372.42	-13'242.25 -1'973.46
Excedent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation	24'010'485.60	25'895'570.20
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-24'010'485.60	-25'895'570.20
Excédent de produits	0.00	0.00

#### Annexe au bilan annuel 2020

#### Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Getränke SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

		eurs	***	.,
Lm	MIA11	ALIKA.	^++·I	100

Actifs Feldschlösschen Getränke SA Feldschlösschen Supply Company AG, à partir du 1.10.2014 Carlsberg Supply Company AG Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg) Total	31.12.2020 412 655 110 3 1'180	31.12.2019 419 675 146 4 1'244
Effectif des assurés		
Actifs	31.12.2020	31.12.2019
Hommes Femmes	967 213	1'005 239
Total	1'180	1'244
dont assurés dans le plan Plus	153	157
Bénéficiaires de rentes Retraités Invalides Veuves / veufs Rentes pour enfants	31.12.2020 744 73 531 34	31.12.2019 768 76 546 30
Total	1'382	1'420

#### Plan de prévoyance

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

#### Risques actuariels et couverture du risque

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

#### Contrats d'assurance

Contrat de rente Swiss Life

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 39,4 millions de CHF.

#### **Bases actuarielles**

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015 / TP 2015 (tables dites périodiques).

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 1,5%.

Afin que l'augmentation de l'espérance de vie et les autres évolutions prévues soient prises en considération, des *Provisions pour changement de bases* ont été constituées et provisionnées.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke assume les pertes sur les retraites dues au taux de conversion actuellement trop élevé, des *Provisions pour taux de conversion excessif* sont constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *Fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles (la survenance des cas de décès et d'invalidité ne correspond pas exactement aux prévisions).

*Provisions pour diminution du taux de conversion*: provisions temporaires constituées dans le cadre des mesures de stabilisations décidées par le conseil de fondation.

Provision pour baisse du taux d'intérêt technique – En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le taux d'intérêt technique doit être baissé à 1% à moyen terme. Une provision pour baisse du taux d'intérêt technique est constituée à cet effet.

	31.12.2020	31.12.2019
Changement de bases	8'122'405	6'841'946
Taux de conversion	28'664'595	27'977'399
Fonds de fluctuation des risques	11'245'196	12'029'146
Diminution du taux de conversion	16'000'000	16'000'000
Baisse du taux d'intérêt technique	<u>4'000'000</u>	2'000'000
Total provisions techniques	68'032'196	64'848'491

#### Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

L'expert en actuariat, Monsieur Stephan Gerber de la société SLPS AG, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2020 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2020 présentait un excédent actuariel de CHF 24'010'485. Le taux de couverture était de 113,4%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

Taux de couverture	113,3%	109,4%
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>729'681'427</u>	716'052'930
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques Réserves de fluctuation	643'898'098 85'783'329	654'280'086 61'772'844
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	643'898'098	654'280'086
	31.12.2020	31.12.2019

#### Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

#### Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2020 de nouveau pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 20,6% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2020	31.12.2019
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1. Attribution à la charge du compte d'exploitation	61'772'844 <u>24'010'485</u>	35'877'274 25'895'570
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	85'783'329	61'772'844
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	133'000'000	137'400'000
Déficit de la réserve	- 47'216'670	- 75'627'156

#### Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques sont respectées dans toutes les catégories de placement.

## Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

### Placement de la fortune / répartition des risques

Portfo	olio Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Assetimmo Cité du Levant	Total 31.12.2020	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants Compte de régularisation actif	6'465'757	-	-	-	6'465'757	0.9%	
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	11'941'150	39'283'715	-	51'224'864	7.0%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	55'442'286	-	55'442'286	7.6%	4 - 10%
Actions Etranger (hedged)	-	-	83'688'123	-	83'688'123	11.4%	6 - 14%
Actions Etranger Small Cap	-	-	23'888'465	-	23'888'465	3.3%	1 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	23'403'682	-	23'403'682	3.2%	1 - 5%
Obligations Suisse	-	-	268'695'858	-	268'695'858	36.6%	32 - 52%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	41'883'633	-	41'883'633	5.7%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds Immobilier	-	-	-	179'207'177	179'207'177	24.4%	20 - 36%
	6'465'757	11'941'150	536'285'762	179'207'177	733'899'846	100.0%	

## Explication du résultat net des placements de la fortune

			Parts de	Obligations	Obligations	Actions	Actions	Actions	Actions	Parts de
	Total 2019	Total 2020	fonds	Suisse	Etranger	Suisse	Marchés	Etranger	Etranger	fonds
			Money Market		(hedged)		émergents	(hedged)	Small Cap	Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-91'078	-117'060								
Produit des intérêts sur compte courant employeur	18'437	8'319		-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Rendement réalisés sur les placements	9'323'435	9'837'082	512'963	2'670'961	912'796	1'347'313	534'013	1'649'232	411'731	1'798'073
Bénéfices de cours non réalisés	46'102'363	16'714'686	-700'469	-81'336	614'336	781'255	1'217'108	7'581'659	895'568	6'406'565
Pertes de change	-	-		-	-	-		-	-	-
Rendement immobilier	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune										
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements	-1'046'231	-889'231	-30'557	-5'941	-2'702	-1'046	-17'925	-2'108	-17'567	-811'385
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-208'226	-195'688	*	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-42'296	-44'158	*	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Contr.	-57'620	-52'881	*	-	-	-	-	-	-	-
Conseil titrisation	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-8'456	-8'613	*	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du placement de la fortune	53'990'328	25'252'457	-218'063	2'583'684	1'524'430	2'127'522	1'733'196	9'228'783	1'289'732	7'393'253

<sup>\*</sup> Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

## Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2020	31.12.2019
Total des placements de la fortune (valeurs du marché) dont:	694'492'997	682'177'166
Placements «transparents»	694'492'997	682'177'166
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF	301'339	316'598
figurant dans le compte d'exploitation	<u>889'231</u>	<u>1'046'230</u>
Total des frais de gestion de la fortune		
figurant dans le compte d'exploitation	<u>1'190'570</u>	<u>1'362'828</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,17%	0,20%

#### **Organes**

Conseil de fondation

Délégués de l'employeur Patrik Füeg, président

Claude Kirschner Thomas Metzger

Ramona Roth (jusqu'au 30.9.2020) Karine Finck (à partir du 11.12.2020)

Délégués des salariés Daniel Berger

Priska Gautschi Marcel Kiesewetter Ulrich Reinhard

Commission de coordination

des placements

Claude Kirschner, président

Patrik Füeg René Steiner

Dieter Neuschwander

Lukas Riesen, conseiller externe

Placements / Controlling/reporting PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

Gestion de patrimoine

Office de dépôt central Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune Credit Suisse Asset Management - Fonds Money Market

Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse

Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged

Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse

Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents

Swisscanto Fondation de placement Immobilier Assetimmo Fondation de placement Immobilier

Cité du Lévant - Immobilier

Administration Susanne Baumberger, responsable

Mina Sanfilippo, administration (jusqu'au 31.3.2020) Robert Bucher, administration (à partir du 1.4.2020)

Organe de révision Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Expert en actuariat Stephan Gerber, SLPS AG, Zentweg 13, 3006 Berne

Organe de surveillance Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des

Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

#### **Examen actuariel**

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Monsieur Stephan Gerber, SLPS AG à Berne, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2020 le 8 avril 2021 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

### Rapport de l'organe de révision

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe 4310 Rheinfelden N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

www.pvs-feldschloesschen.ch